
AVIS PUBLIC
AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET
OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Patrick Lachance, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

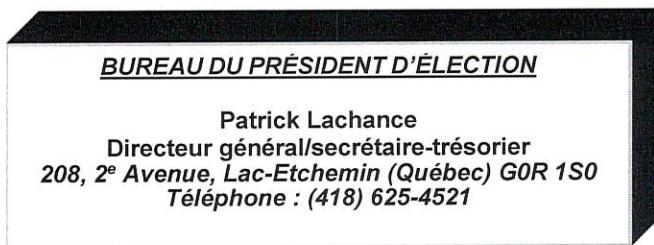
Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site Internet de la municipalité, à la section Élections 2025, rubrique 4. Liste électorale ou en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 28 septembre 2025**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

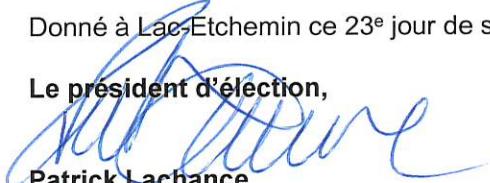
5. **Vous pouvez exercer votre vote par correspondance.** À cette fin, vous devez avoir transmis votre formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit au point 3 ci-dessus et soumettre une demande au président d'élection **au plus tard le 15 octobre 2025**. Cette demande peut être verbale ou écrite. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la municipalité, à la section Élections 2025, rubrique 4. Liste électorale et transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas. Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

6. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :



Donné à Lac-Etchemin ce 23^e jour de septembre 2025.

Le président d'élection,



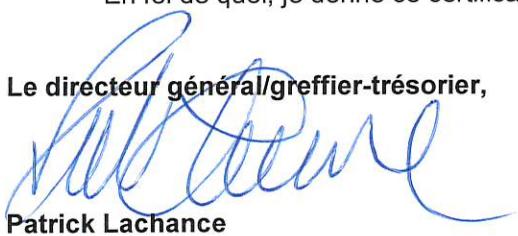
Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal le 23 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de septembre 2025.

Le directeur général/greffier-trésorier,



Patrick Lachance